

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : SECTORISATION SCOLAIRE 2020/2021.

Les prévisions pour la rentrée des classes 2020-2021 sur la commune de La Ferté Alais laissent envisager une fermeture de classe sur l'école Louis Moreau.

Il convient d'actualiser la carte scolaire pour une meilleure répartition des élèves dans les différentes écoles afin de maintenir le nombre de classes dans l'école principale du centre-ville sachant qu'un programme immobilier est lancé à hauteur 40 logements à livrer sur la période 2020/2021.

Une nouvelle répartition est donc proposée sans pénaliser les écoles des Vieilles Vignes comme suit :

La nouvelle sectorisation prévoit d'ajouter les rues suivantes aux écoles du centre-ville:

- Rue Edmond Rostand (jusqu'au numéro 40 inclus)
- Rue Robert Keller
- Route de Guigneville
- Rue des Pierres Rangées jusqu'à la rue Champ de coq
- Rue Champ de coq

Concernant les écoles du groupe scolaire des vieilles Vignes, toutes les rues situées au-dessus de la voie ferrée à l'exception des rues ci-dessous y sont rattachées :

- Rue des deux ponts
- Rue Marcel Delannoy
- Avenue Dormann
- Rue Georges Hautot
- Rue du jeu de paume
- Rue Georges Heren

Il est donc demandé au conseil municipal :

DE DECIDER qu'à compter de la rentrée de septembre 2020-2021, les secteurs scolaires seront délimités suivant le document annexé.

D'APPROUVER la nouvelle sectorisation pour les écoles de La Ferté Alais

D'AUTORISER Madame Le Maire à signer la délibération.



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2019

DATE D’AFFICHAGE

10 décembre 2019

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents :

Votants :

OBJET

**Sectorisation scolaire :
Année 2020/2021**

Pour :

Contre :

Abstentions :

Transmise en sous-
préfecture
le

Reçue en sous-préfecture
Le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le lundi 16 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN Maire,

PROJET DE DELIBERATION

SECTORISATION SCOLAIRE : ANNEE 2020/2021

Madame Mariannick MORVAN, Maire, informe l’assemblée qu’il convient d’actualiser la carte scolaire pour une meilleure répartition des élèves dans les différentes écoles afin de maintenir le nombre de classes dans l’école principale du centre-ville sachant qu’un programme immobilier est lancé à hauteur 40 logements à livrer sur la période 2020/2021.

En effet, pour l’école maternelle Angot ainsi que pour l’école élémentaire Louis Moreau, les familles dont leur habitation est située sous la voie ferrée y sont rattachées. La nouvelle sectorisation prévoit d’ajouter les rues suivantes :

- Rue Edmond Rostand (jusqu’au numéro 40 inclus)
- Rue Robert Keller
- Route de Guigneville
- Rue des Pierres Rangées jusqu’à la rue Champ de coq
- Rue Champ de coq

Concernant les écoles du groupe scolaire des vieilles Vignes, toutes les rues situées au-dessus de la voie ferrée à l’exception des rues ci-dessous y sont rattachées :

- Rue des deux ponts
- Rue Marcel Delannoy
- Avenue Dormann
- Rue Georges Hautot
- Rue du jeu de paume
- Rue Georges Heren

VU l’avis de la commission scolaire du 4 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

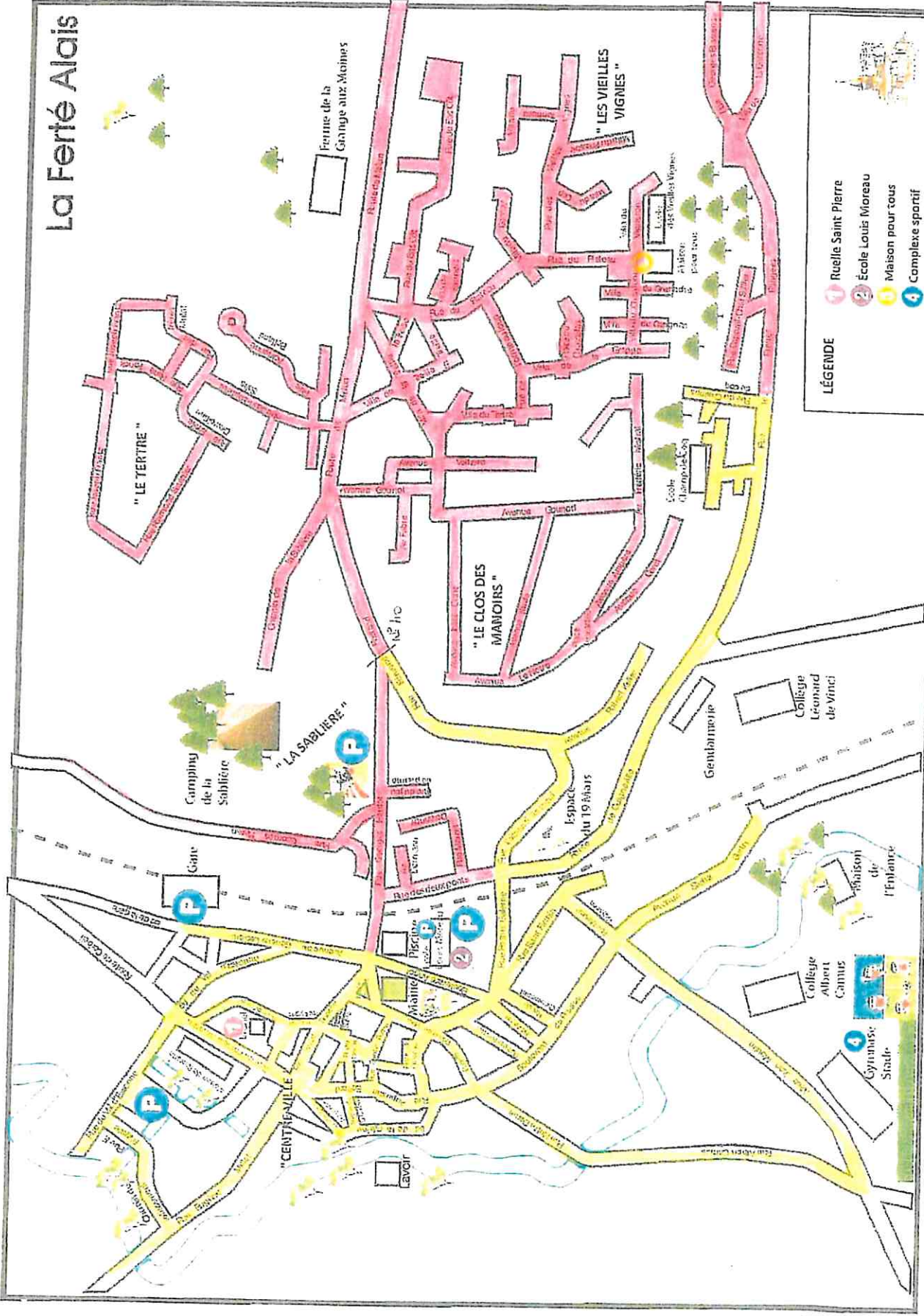
DECIDE qu’à compter de la rentrée de septembre 2020-2021, les secteurs scolaires seront délimités suivant le document annexé.

APPROUVE la nouvelle sectorisation pour les écoles de La Ferté Alais.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN

La Ferté Aclais



LÉGENDE

- 1 Ruelle Saint Pierre
- 2 École Louis Moreau
- 3 Maison pour tous
- 4 Complexe sportif

4 Gymnase Stade